

# D'autres maisons de la culture ? Les MJC et l'action culturelle au cours des années 1960

27 avril 2015

[Guillaume Bourgeois](#)

**par Laurent Besse,**

*maître de conférence en histoire contemporaine à l'IUT de Tours, Université de Tours, CETHIS EA 6892*

En janvier 1960, les services d'André Malraux demandent aux Maisons des jeunes et de la culture (MJC) d'enlever le C de leur sigle afin de devenir des maisons des jeunes. Dans l'esprit du ministre d'État, il s'agit d'éviter la confusion avec les Maisons de la culture en cours d'élaboration. La FFMJC (Fédération française des MJC) adresse une fin de non-recevoir : elle refuse de soumettre à cette injonction, venue qui plus est, d'une autre administration que Jeunesse et sports, son autorité de tutelle. La démarche d'André Malraux illustre la guerre de démarcation à laquelle se livrent les Affaires culturelles au début des années 60, dont les effets sur la césure entre « culture » et « socioculture » seront visibles à la fin des années 60. Mais cette affaire témoigne également de l'ambivalence du sigle MJC. Aujourd'hui encore, il est fréquent que le grand public confonde Maisons de la Culture et Maisons des Jeunes et de la Culture dont il attribue la création à André Malraux. Cette erreur tient, bien sûr à la proximité des deux dénominations. Pour ajouter à la confusion, les deux institutions ont connu leur développement au cours de la même période, celle des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> plans qui contribuent à couvrir le territoire d'équipements. Dans le cas des MJC, il s'agit d'une institution née dans l'immédiat après-guerre, mais qui ne connaît son essor véritable qu'au début de la V<sup>e</sup> République, au cours de la même séquence chronologique que les maisons de la Culture<sup>1</sup>. Mais on peut soutenir également que la confusion tient également à ce que les MJC ont joué un rôle dans l'action culturelle, même si aujourd'hui elles peuvent paraître éloignées de la culture telle qu'elle est conçue au ministère de la Culture. Nous utilisons ici l'expression « action culturelle » dans son acceptation la plus générale possible, la préférant à celle de politique culturelle qui suppose un degré de formalisation qui ne correspond pas aux réalités que nous allons décrire.

Pour d'éclaircir le rôle des MJC, il faut avoir à l'esprit que la fédération qui les a promues, est avant tout un organisme gestionnaire d'équipements, qui n'a pas développé des discours théoriques très élaborés. Mais elle possède un certain nombre de principes idéologiques fermes, qui reposent sur les postulats de l'éducation populaire de l'après-guerre. Sa force tient à ses réflexions sur les équipements, la précocité de son investissement dans la formation d'animateurs, et par ailleurs à sa capacité à fédérer des associations locales, les MJC, dont le nombre est considérable, plus de 1100, à la fin des années 60, ce qui en fait un ensemble sans équivalent à l'époque.

Deuxième direction à explorer : la question du « C », le C de Culture qui au-delà de la question anecdotique interroge les rapports des MJC avec l'univers de la démocratisation culturelle, c'est-à-dire avec le ministère des Affaires culturelles et d'autres acteurs comme les communes.

Enfin, troisième temps, il s'agit de voir dans quelle mesure les Maisons des jeunes et de la culture ont pu jouer le rôle de maisons d'une autre culture ou d'une autre action culturelle, ce qui résulterait d'ailleurs moins d'un choix volontariste que d'un état de fait, qui tient à la faiblesse de l'équipement culturel dans les villes moyennes et les petites villes dans les années 1960 et même 1970.

## I) La culture comme éducation populaire

### Une culture à vivre

Le projet des MJC est de nature civique et politique, comme l'indique leur sigle qui mêle une catégorie (les jeunes) et un concept (la culture). Les références théoriques y sont relativement réduites. Elles renvoient à aux réflexions développées par Peuple et culture<sup>2</sup> et aux écrits du fondateur des MJC, André Philip<sup>3</sup>. Dans «La démocratie industrielle », ouvrage de 1955, il définit l'éducation populaire comme une « anti-propagande » qui a pour objectif de « faire un homme libre vis-à-vis de tout, y compris du mouvement ouvrier »<sup>4</sup>. La vraie culture populaire ou éducation

populaire –les deux expressions sont utilisées concurremment par André Philip – n'est « ni une culture au rabais », ni « une culture littéraire ou artistique séparée de la vie quotidienne »<sup>5</sup>. Dans les débats des MJC il n'est pas question de culture, entendue dans une perspective « Beaux-Arts », ni même dans un sens artistique. On parle de « culture vécue » qui s'opposerait à une culture morte ou desséchée qui serait la culture scolaire ou la culture bourgeoise. On retrouve ici le « vitalisme » si prégnant dans la pensée de l'éducation populaire d'après-guerre, en particulier à Peuple et culture<sup>6</sup>. La culture est fondamentalement analysée dans une perspective éducative et moralisatrice, au sens où elle doit être le vecteur d'une transformation éthique et politique. L'objectif des MJC, et plus largement de l'éducation populaire, est de former des citoyens conscients et actifs. Le mot d'ordre est : « la Maison des jeunes et de la culture, banc d'essai de la citoyenneté ». La question esthétique n'est non seulement pas la priorité, mais elle n'est pas véritablement abordée en tant que telle avant les années 1970.

Ce refus de la réduction de la culture aux Beaux-arts s'accompagne d'un le refus de la spécialisation : la culture forme un tout qui doit être appréhendé « globalement » pour reprendre un adjectif dont l'animation socioculturelle va abuser dans les années 1970 mais qui nous paraît présent dans l'esprit sinon dans la lettre dès les origines des MJC. Les individus sont invités à s'initier à diverses activités ou disciplines et la polarisation autour d'une seule est perçue comme potentiellement dangereuse car elle risque d'entraîner le repli sur un petit groupe alors que c'est la socialisation qui doit primer. Mais même sur le plan individuel, la spécialisation apparaît comme une mutilation. Son refus irait, nous semble-t-il, jusqu'au refus des disciplines artistiques. Il y a là une racine ancienne de la coupure entre « culturel » et « socioculturel » des années 1970, qui explique que certaines activités sont perçues de manière ambivalente dans les MJC des années 1950-1960. Ainsi les ciné-clubs sont encouragés comme forme moderne d'éducation populaire mais également le danger de repli sur l'érudition cinéphile qu'ils contiennent est dénoncé : ils risquent potentiellement de détourner d'autres centres d'intérêt et de créer de l'entre soi parmi les spécialistes.

### **La culture populaire par les loisirs**

Concrètement, c'est le modèle des loisirs culturels né sous le Front populaire qui sert de base à l'action des MJC : le développement des loisirs étant un trait majeur de la société des années 1950-1960, l'émancipation des individus peut passer par la pratique d'activités artistiques et culturelles, par la pleine et judicieuse utilisation des temps de loisirs. Ce modèle constitue une alternative aux pratiques postscolaires, qui reposaient sur les cours du soir et qui était le modèle canonique de l'éducation populaire, particulièrement sous sa version laïque, jusque dans les années 1920. Les loisirs culturels s'appuient sur le modèle du patronage qu'ils visent à dépasser et remplacer, d'autant plus que, dans les faits, les MJC sont jusqu'à la fin des années 1960 des maisons de jeunes. Elles n'innovent pas particulièrement dans le domaine des loisirs culturels : elles reprennent et perfectionnent un héritage. C'est dans le domaine pédagogique, avec la mise au point d'un système institutionnel complexe permettant de préparer les jeunes à l'exercice des responsabilités qu'elles apportent du neuf, nouvelle preuve que la priorité est bien plus à la dimension éducative qu'à la dimension culturelle entendue sous son aspect artistique.

Pour autant, la conception de la culture qui prévaut dans les MJC ne renvoie pas à une conception « anthropologique ». On ne trouve pas trace d'un relativisme culturel qui serait anachronique, ni même une anticipation de ce qu'on appellera à partir de la fin des années 60 la démocratie culturelle. Certes la culture ne se réduit pas aux grandes œuvres d'art mais il existe une forme de légitimisme culturel, qui prendrait la forme d'une pyramide, dont le sommet serait occupé par les œuvres reconnues par la culture scolaire. L'objectif serait d'élargir la base de la pyramide en augmentant le nombre de ceux qui ont accès à la culture mais également en proposant de nouvelles voies d'accès, complémentaires de celles de l'école. De ce point de vue là, on peut parler d'un progressisme culturel dans le double sens que l'expression pourrait avoir : progressiste dans une perspective d'émancipation, mais également dans l'idée d'une progression régulière, par paliers par progrès successifs. Schématiquement il faut accéder à la haute culture d'abord par la pratique, puis éventuellement la confrontation avec des œuvres simples, puis un peu plus difficiles, puis avec de grandes œuvres.

Ces MJC se désignent comme l'institution de base du service public de l'éducation populaire. Leur ambition est de couvrir le territoire d'un réseau complet d'équipements. En 1951, elles prévoient une première phase d'expansion qui devait porter leurs effectifs à 2200 en 1955. Elles ne se conçoivent pas seulement comme des équipements de quartiers ou de village puisqu'une hiérarchie d'équipements distingue les petites maisons des maisons à rayonnement départemental où la dimension artistique est de fait davantage prise en compte puisqu'elles comportent un théâtre et des salles d'audition. Cette réflexion, très poussée dans le domaine architectural, n'avait toutefois pas porté ses fruits puisqu'on ne compte que 170 MJC en métropole à la fin de la IV<sup>ème</sup> République, implantées en milieu rural pour la majorité d'entre elles. C'est *La montée des jeunes*<sup>7</sup> dans la société française au début de la V<sup>ème</sup> République, sur fond de volontarisme gaullien désireux de marquer la rupture avec le régime précédent, qui va sonner le début du développement véritable des MJC pour un peu plus d'une décennie de croissance. L'épisode des blousons noirs de l'été 1959 marque le début de cette expansion, placée sous le signe de la jeunesse. L'administration de tutelle des MJC est la Jeunesse et les sports qui, fin 1958, est passée du statut de direction générale de l'Education nationale à celui de haut-commissariat confié à Maurice Herzog, première étape d'une trajectoire d'émancipation par rapport au ministère de l'Education nationale. Ce changement de statut est exactement contemporain de celui qui conduit à la

création des Affaires culturelles<sup>8</sup>. La répartition de la tutelle des associations de jeunesse et d'éducation populaire est l'une des questions annexes de cette réorganisation qui affecte les marges de l'Education nationale. Elle est passée inaperçue à l'époque alors qu'elle a constitué l'une des étapes dans la distinction croissante entre un secteur culturel et un secteur socioculturel<sup>9</sup>.

## II) Les MJC hors du champs des affaires culturelles ?

### Les MJC, un contre-modèle pour les Maisons de la culture

L'essor des MJC à partir de la rentrée 1959 est strictement contemporain de la genèse des Maisons de la culture. Les travaux d'historiens et de sociologues ont montré que les MJC, modèles puis contre-modèles ont joué dans l'élaboration de cet équipement<sup>10</sup>. Philippe Urfalino distingue trois étapes successives dans le projet des Maisons de la culture. Le premier est celui de Pierre-Aimé Touchard en 1959, projet destiné plutôt à la petite ville et à la ville moyenne dans lequel la dimension accueil des sociétés locales et des associations est forte. Un poids spécifique est accordé au théâtre, avec des conditions qui permettent des représentations théâtrales de qualité, qu'elles soient celles de troupes constituées ou d'amateurs. Il s'agit là d'un projet qui ressemble à celui d'un certain nombre de MJC de la même époque. Il faut préciser toutefois qu'il ressemble davantage à la MJC à rayonnement départemental (ou « à fort rayonnement ») imaginée par la FFMJC qu'à la majorité des MJC effectivement en fonctionnement en 1959, qui demeurent très majoritairement fréquentées par les seuls jeunes pour des activités de loisirs récréatifs. Mais certains bâtiments de MJC qui sont alors en train de sortir de terre à Colombes ou Vincennes correspondent à cet idéal. Les deux institutions MJC et Maisons de la culture se trouvent donc dans une position de proximité concurrentielle, ce qui peut expliquer la demande de Malraux de réserver le C de culture aux équipements qu'il compte promouvoir. La seconde version des Maisons de la culture est le fruit du travail en 1960 de Pierre Moinot qui renforce la dimension scène professionnelle de la maison et l'exigence de la qualité esthétique. Les deux types d'équipements se trouvent désormais dans une situation potentielle de complémentarité. La véritable rupture intervient avec Emile Biasini en 1961 qui, face aux prévisions budgétaires qui ne permettent pas d'envisager un vaste réseau de Maisons de la culture, opte pour « l'exemplarité différentiatrice » c'est-à-dire pour des équipements lourds qui excluent définitivement les amateurs et qui sont également des équipements de prestige. Les MJC sont renvoyées, au mieux, au rôle de préparation des publics.

La publication récente d'un ouvrage consacré à la maison de la culture et de la jeunesse de Firminy confirme très bien ces mutations vues cette fois-ci d'en bas<sup>11</sup>. L'architecte à l'œuvre est Le Corbusier et le maître d'ouvrage n'est autre que Claudius Petit, maire de Firminy et également ancien ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme (MRU) de 1948 à 1953. Il a par ailleurs été membre de la commission architecture de la FFMJC et se trouve en 1960 à la tête de la Commission du Plan en charge de l'équipement culturel. Michel Kneubühler montre très bien dans l'ouvrage l'évolution de Claudius Petit, qui, parti d'un projet initial de MJC en 1956, demande son inscription au programme des Maisons de la culture, ce qu'il n'obtient pas. Mais, le bâtiment évolue dans le sens d'une plus grande importance accordée à la performance artistique, contre la volonté de Le Corbusier qui refuse que le programme initial subisse ce qu'il perçoit comme une dénaturation. On est en présence d'un bâtiment absolument exemplaire de cette rivalité qui s'opère entre MJC et Maison de la culture.

L'irruption des Maisons de la culture modifie la place que les MJC entendaient jouer dans l'éducation populaire, puisqu'elles se trouvent réduites dans leurs ambitions. Pour autant elle n'est pas vécue sur le mode d'une coupure radicale. La FFMJC est prise dans sa forte croissance, à laquelle elle peine à faire face. Par ailleurs, la coupure entre culture et éducation populaire et bientôt socioculture n'a pas encore acquis la force qui sera la sienne par la suite.

### Le refus d'une solution municipale

Pour comprendre la situation des MJC au début des années 1960, il faut également prendre en compte un second événement qui est la création en mai 1960 à Saint-Etienne de la Fédération nationale des centres culturels communaux, à l'initiative, entre autres, de Michel Durafour, élu de Saint-Etienne. Elle regroupe des municipalités, de tendances politiques diverses, qui ont en commun d'être hostiles au projet qu'elles prêtent à Malraux de vouloir unifier la culture par « en-haut »<sup>12</sup>. On pourrait penser que la rencontre avec la Fédération française des MJC irait de soi tant leurs intérêts paraissent converger. Pour autant elle ne se produit pas, parce qu'elle se heurte à la question du projet associatif qui est au centre de l'éducation populaire, telle qu'elle est conçue par les MJC. Le sentiment des responsables, dont André Philip, est que la Fédération nationale des centres culturels communaux veut certes lutter contre le dirigisme d'André Malraux, mais pour lui substituer une tutelle qui serait tout aussi pesante, celle de la municipalité. André Philip, relativement isolé sur cet aspect au sein de son parti d'origine, n'est pas un partisan du municipalisme, loin de là<sup>13</sup>. L'objectif civique des MJC consiste à permettre la prise en charge par les usagers de leurs activités culturelles, dans une logique dite de cogestion : celle-ci doit garantir l'implication de nombreux partenaires

dans une logique d'équilibre des pouvoirs afin d'éviter la domination hégémonique de l'un d'entre eux. La question est un peu technique mais très éclairante pour comprendre les spécificités des MJC et un certain nombre de conflits avec les municipalités jusqu'aux années 1990.

La MJC est une association de type loi 1901, dotée de statuts-types qui visent à garantir aux usagers par l'octroi de la majorité absolue des sièges au conseil d'administration. Les autres partenaires, membres du conseil d'administration, sont l'Etat qui est représenté de droit par l'administration de Jeunesse et sports, la FFMJC, d'autres associations ou personnalités locales qui ont le statut de membres associés et enfin la municipalité représentée par le maire de la commune qui a le statut de membre de droit. Point important : alors que les ressources c'est-à-dire les locaux et les subventions de fonctionnement proviennent majoritairement de la municipalité, celle-ci ne dispose ni d'une majorité au sein du conseil d'administration ni d'un droit de veto, –ce serait contraire aux statuts–. L'association est bien indépendante et théoriquement aux mains des usagers, ce qui explique le slogan des MJC qui se définissent comme « l'institution de base du service public de l'éducation populaire par la voie associative ». Cette vision suppose une véritable délégation de service public de la part de la municipalité à une association, qui explique la méfiance que suscite toute initiative municipale parmi les responsables des MJC.

### **Démocratiser la culture**

Un certain rapprochement entre la FFMJC et la Fédération des centres culturels communaux se fera certes en 1967, lorsque les MJC seront en difficulté face au nouveau ministre de la Jeunesse et des Sports, François Missoffe, et lorsque les MJC mettront en avant la notion de domaine public de l'éducation populaire permanente. Par ailleurs la montée concomitante de l'influence communiste dans les deux fédérations n'est sans doute pas étrangère à cette proximité plus forte. Mais, même à la fin des années 1960, les liens restèrent réduits entre ces deux fédérations car la question de l'autonomie absolue de l'association est au cœur du projet des MJC. Il est important à ce sujet d'avoir à l'esprit que parmi les critiques que les responsables des MJC adressent aux Maisons de la culture, celle portant sur la nature des statuts, sur la gouvernance pour utiliser un terme anachronique, est très importante. A leurs yeux, le caractère associatif des Maisons de la culture ne garantit pas leur caractère démocratique car il ne sert qu'à masquer la mainmise des autorités, les simples usagers n'ayant qu'un rôle subalterne. Il y a là un point de désaccord à long terme entre le secteur de l'éducation populaire, particulièrement les MJC, et le secteur culturel. Cette critique sera adressée plus tard à l'égard des CAC (Centres d'action culturelle) puis des Scènes nationales dont le mode de gouvernance est accusé d'empêcher une véritable appropriation par les usagers de la gestion mais également de la programmation de ces lieux. Seule la gestion associative démocratique, c'est-à-dire majoritairement assurée par les usagers, apparaît recevable. Pour les générations les plus anciennes de responsables des MJC, l'opposition aux Maisons de la culture repose davantage sur cet aspect que sur la question du rapport au public, c'est-à-dire l'opposition à la théorie du choc esthétique malrucien<sup>14</sup>.

Il reste à comprendre comment les MJC ont réussi à se développer, dans les années 1960, à l'ombre des deux modèles qui viennent d'être évoqués : celui des Maisons de la culture et les solutions municipales, dénomination qui recouvre des réalités assez diverses à l'image de l'hétérogénéité des municipalités membres de la FNCCC<sup>15</sup>.

### **III) Un équipement culturel de fait**

L'essor des MJC dans les années 1960, qui voient leurs effectifs plus que sextupler, s'accompagne du passage progressif d'une priorité accordée à la jeunesse à un intérêt plus soutenu vers la culture. Mais ce sont des conditions institutionnelles qui échappent aux acteurs des MJC qui expliquent assez largement le rôle que ces équipements sont amenés à jouer dans la vie culturelle locale à partir du milieu des années 1960. Pendant un peu plus d'une décennie jusqu'à la fin des années 1970, les MJC ont joué le rôle d'un équipement culturel « de fait », au sens où il n'a pas été voulu et pensé comme tel par l'administration des Affaires culturelles. Elles ont joué ainsi un rôle non négligeable dans la vie culturelle des communes situées aux échelons moyens et inférieurs de la hiérarchie urbaine.

### **Les effets des lois-programmes d'équipement socio-éducatifs**

Loin du rêve initial d'André Malraux d'établir une Maison de la culture par département, la construction de ces équipements ne déboucha que sur un petit nombre de réalisations. Son collègue Maurice Herzog bénéficia de conditions budgétaires bien plus avantageuses et réussit même à obtenir que le principe de l'annualité budgétaire soit un temps suspendu pour les constructions sportives et socio-éducatives<sup>16</sup>. Le retard français en matière d'équipement sportif était un thème récurrent sous la IV<sup>e</sup> République : les maigres crédits qui lui étaient destinés, servaient le plus souvent de variable d'ajustement pour les constructions scolaires. Les piètres performances nationales lors des jeux olympiques de Rome en 1960 rendaient encore plus urgent le rattrapage français, sur fond d'arrivée à l'adolescence des classes nombreuses des baby-boomers. Maurice Herzog obtint en juin 1961 le vote –à l'unanimité– d'une loi-programme d'équipement sportif à laquelle est ajouté un volet socio-éducatif, permettant la programmation et le



financement d'équipements pour 5 ans<sup>17</sup>. Renouvelée en 1965 et 1970, les conditions en sont très avantageuses pour les municipalités qui peuvent prétendre à 50% d'aide de la part de l'État. L'objectif était de susciter des constructions directement mais également de créer un effet d'entraînement, qui semble d'ailleurs s'être produit, les communes édifiant des bâtiments qui ne donnaient pas lieu à subvention.

Dans le domaine qui nous intéresse, ce sont des colonies de vacances, des centres aérés, des auberges de jeunesse et des maisons de jeunes qui furent construits. Pour la première loi-programme 321 équipements type maison de jeunes sont subventionnés allant de la petite maison de quartier à la vaste maison polyvalente associée à un foyer de jeune travailleur, un restaurant et une salle de théâtre. A elles seules, les MJC ont occupé 44,7% des bâtiments construits dans le cadre du plan, plus particulièrement les équipements les plus importants puisqu'elles représentent 2/3 du budget total. Pour le second plan, les estimations portent respectivement sur 2/3 des équipements édifiés dans le cadre du plan confié aux MJC représentant 3/4 des subventions. Les MJC se taillent donc la part du lion ce qui est conforme à l'expertise qu'elles ont accumulé en matière de conception architecturale. Si elles ne sont presque jamais maître d'ouvrage, elles s'efforcent par le biais de leur fédération de sensibiliser les communes à la nécessité de bien construire. Une commission Architecture réunit des architectes novateurs, dont certains accèdent à la notoriété (André Wogensky, Claude Parent, Jean Perrotet, Jean Renaudie...) et mène un travail important de sensibilisation des élus locaux et des architectes.

Faute de pouvoir espérer une Maison de la culture ou même d'un théâtre adapté aux conditions scéniques contemporaine, un certain nombre de municipalités se tournent vers une MJC, souvent baptisée MJC-CC (Centre culturel) qui comprend parfois un théâtre comme la MJC de Fresnes élue « MJC de l'année 1968 », plus souvent une salle de spectacle polyvalente, permettant des représentations théâtrales, des projections de cinéma et des conférences. Pour des opérations plus modestes, on trouve une MJC couplée avec une salle des fêtes ou parfois une salle polyvalente qui peut servir à la fois de gymnase et de salles des fêtes. Les petites communes peuvent ainsi disposer d'un équipement « moderne » grâce aux subventions de l'Etat qui permet d'accueillir des spectacles dans des conditions moins mauvaises que la salle des fêtes des années 1930, ou de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ou le vieux théâtre municipal qui n'est plus adapté aux contraintes de spectacles.

### **L'expérience gestionnaire**

Les municipalités auraient pu obtenir des financements pour la construction d'équipements et les gérer directement ou encore les confier à d'autres fédérations que la FFMJC comme la Ligue de l'enseignement ou encore la Fédération nationale Léo Lagrange. La part importante d'équipements confiés aux MJC tient avant tout aux avantages et garanties qu'elles offraient en matière de gestion de l'équipement. En effet depuis 1947 l'Etat accorde à la FFMJC une subvention qui correspond au coût intégral d'un poste de directeur de MJC (salaires, charges). Ce directeur salarié de la fédération est ensuite mis à disposition d'une association locale MJC. La municipalité dispose ainsi d'un gestionnaire d'équipement sans avoir à déboursier un centime jusqu'en 1965. L'augmentation très rapide des postes de directeurs conduit l'Etat à se désengager partiellement et à demander ensuite 25% puis 50% du coût aux communes<sup>18</sup> mais l'opération reste très rentable pour les communes, comme l'atteste le nombre très élevé de demandes qui demeurent insatisfaites. Il faut ajouter que ces directeurs de MJC bénéficient de la première formation de longue durée d'animateurs en France, organisée conjointement par la FFMJC et l'administration de Jeunesse et sports à l'INEP (Institut national d'éducation populaire) à partir de 1959. La dimension gestionnaire est particulièrement développée dans cette formation qui constitue un atout supplémentaire pour les MJC face à la concurrence, en particulier celle de la Ligue de l'enseignement qui reste prisonnière du modèle de l'instituteur mis à disposition. Par ailleurs, les statuts du personnel communal ne permettent guère à l'époque de rémunérer des animateurs.

L'appui financier et symbolique du haut-commissaire puis secrétaire d'Etat Maurice Herzog contribue à renforcer le caractère officieux des MJC, et de leur fédération qui est perçue comme une sorte d'administration parallèle jusqu'en 1965. On comprend mieux dans ce cas pourquoi les municipalités ont pu se tourner vers la solution MJC –pour reprendre une formule de l'époque– alors même que les statuts-types des MJC limitaient l'influence municipale.

### **De la jeunesse à la culture**

Si l'on observe maintenant les logiques à l'œuvre dans les MJC elles-mêmes, en adoptant une perspective « par en-bas » cette fois-ci, on perçoit un certain nombre de facteurs spécifiques qui ont conduit les MJC à s'ouvrir davantage à une dimension culturelle au sens habituel du terme, c'est-à-dire mettant l'accent sur une dimension artistique. La première des raisons est négative : elle résulte des difficultés rencontrées avec certains groupes de jeunes. Si les municipalités du début des années 1960 construisent des MJC pour prévenir la délinquance juvénile, par peur des "blousons noirs", dès 1965 le constat est fait que la coexistence des jeunes d'origines différentes s'avère difficile et les MJC ne parviennent qu'imparfaitement à lutter contre les bandes de jeunes. Les MJC implantées dans les quartiers populaires reçoivent bien un public de jeunes ouvriers mais ailleurs ces derniers sont peu nombreux. Des voix s'élèvent d'ailleurs pour recommander des formules mieux adaptées aux milieux populaires que les MJC, en particulier des micro-clubs où l'atmosphère serait moins formelle<sup>19</sup>.

La majorité du public est constitué de jeunes employés et techniciens mais surtout de lycéens et d'étudiants. L'augmentation rapide des activités dites culturelles dans les MJC avec des débats, des conférences, des concerts de jazz, du cinéma, du théâtre est l'une des conséquences de la massification scolaire des années 1960. Une population de jeunes lycéens – parmi lesquels il ne faut oublier ceux de l'enseignement technique – vient chercher dans les MJC un cadre pour des activités culturelles, rejoints par quelques adultes dont le nombre reste toutefois réduit jusqu'à la fin de la décennie. Les cycles culturels organisés autour d'une petite exposition, d'une série de films et de conférences deviennent un classique des MJC. On note le soin particulier accordé aux affiches et publications réalisées dans ce cadre qui témoigne du développement d'une culture graphique qui se diffuse également dans les MJC<sup>20</sup>.

A partir de 1966, un système informel de tournée d'artistes est organisé autour de Georges Bilbille, directeur de "La Mouffe", la Maison pour tous de la rue Mouffetard dans le quartier latin. MJC atypique, "La Mouffe" est héritière d'une longue histoire remontant au début du siècle et tournée depuis longtemps vers les activités artistiques avec ses théâtres, ses conférences, ses expositions. Lié au monde des cabarets rive gauche, Georges Bilbille propose à ses collègues directeurs de MJC, de jeunes artistes, en particulier des chanteurs. Le nouveau service culturel de la FFMJC créée cette même année propose également des tournées mais avec moins de succès. Il s'agit là des débuts de ce qu'on appellera au cours de la décennie suivante, le "réseau parallèle" ou "second réseau" de diffusion reposant très largement sur les MJC, qui contribua à diffuser de jeunes artistes en recherche de reconnaissance, les chanteurs ACI (auteurs-compositeurs-interprètes) mais également des conteurs, des mimes... Ainsi naît la diffusion culturelle, expression qui s'impose dans la terminologie de la FFMJC pour désigner ce qui ne relève pas simplement de la production des usagers.

Mais on assiste également à l'approfondissement des collaborations que des MJC entretenaient avec des centres dramatiques nationaux ou apparentés par exemple la Comédie des Alpes à Grenoble. Grâce à leur salle polyvalente ou leur théâtre nouvellement construits, elles peuvent accueillir les spectacles dans de meilleures conditions. Notons également le cas, sans doute unique avant 1968, de l'accueil à demeure d'une petite compagnie théâtrale à demeure avec le Théâtre de la Carrière ou Carriera, théâtre d'expression occitane qui s'installe à la MJC du quartier des Etats-Unis à Lyon.

Les événements de mai 1968 vont considérablement renforcer la dimension de diffusion culturelle dans les MJC. Elles acquièrent à la faveur des événements l'image de maisons de la contestation. Si elles n'ont pas joué un rôle essentiel dans les villes universitaires sauf exception, elles ont été souvent un des pôles de la contestation dans les villes moyennes, comme à Fresnes, Narbonne, Montélimar, Blois ou Epernay. A la faveur des événements elles perdent définitivement ce qui leur restait de l'héritage du patronage. Le conseil de maison qui était au cœur du dispositif institutionnel des MJC est abandonné. Cette disparition symbolise la fin de la maison de jeunes qui deviennent rapidement minoritaires parmi les usagers. Mais elle illustre également le passage d'une logique qui était tournée vers la formation civique à une logique visant davantage l'expression des publics, soit en d'autres termes le passage de l'éducation populaire à l'animation socioculturelle.

## Épilogue – Conclusion

Les années qui suivent mai 68 sont très favorables aux MJC malgré les mesures prises contre elles par l'Etat qui sanctionne leur fédération. Les conflits avec certaines municipalités qui dénoncent des institutions subversives dans les années qui suivent ne menacent pas non plus leur dynamisme<sup>21</sup>. Elles incarnent un certain air du temps avec des spectacles alternatifs, des débats, la mise en avant de la créativité, le mélange des genres qui fait voisiner dans un même espace activités de loisirs en pleine expansion et spectacles expérimentaux. Elles sont également un des espaces privilégiés d'affirmation de ce que les sociologues désignent alors comme les nouvelles classes moyennes salariées<sup>22</sup>.

Elles peuvent apparaître comme des maisons d'une « autre » culture, constituant une alternative à la diffusion culturelle dominante. "Second réseau" de diffusion, elles favorisent l'émergence d'artistes et de genres peu légitimes ou en attente de reconnaissance, se spécialisant dans ce que certains appellent alors les « pré-carrières » d'artistes. Cependant leur originalité par rapport à ce qui serait le premier réseau (mais quelle unité a-t-il ?) ne doit pas être surestimée non plus. Ainsi le faible intérêt porté à la culture scientifique, qui est présenté comme un travers structurel des institutions culturelles classiques, se retrouve dans les MJC des années 1970, alors même que les références de l'éducation populaire, le souhait de favoriser un nouvel humanisme fondé sur la science et la technique exprimé dans les années 1950-1960 auraient dû les conduire à envisager plus favorablement ces aspects. On mesure ici le poids des ruptures intervenues à la fin des années 1960 et la perte d'une tradition pédagogique et intellectuelle. De même, si les MJC proposent des modes d'intervention auprès des publics qui sont innovants, ceux-ci sont loin d'être généralisés. Certaines ont su de manière précoce nouer des liens entre les pratiques amateurs et les spectacles qu'elles proposaient par ailleurs, surtout sous forme de stages, plus rarement sous des formes de résidences

artistiques avant la lettre. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la danse : ainsi à Annecy, à Lyon ou à la MJC-Théâtre des Deux portes dans le XXème arrondissement parisien. Mais ces expériences qui peuvent paraître anticipatrices ne parviennent pas à diffuser dans ce qui serait un véritable réseau des MJC car les liens entre maisons sont très ténus. L'appauvrissement des fédérations, voulu par l'Etat, n'a pas favorisé des échanges ou des coopérations qui reposent d'abord sur les relations personnelles entretenues par leur directeurs, soudés par un fort esprit de corps.

Aussi plutôt que des maisons d'une « autre » culture, elles apparaissent davantage comme « d'autres » Maisons de la culture, des équipements culturels moins alternatifs que complémentaires. En 1976, un rapport sur *L'Action culturelle des villes moyennes* soulignait que « la MJC joue dans ces villes moyennes un rôle contesté et irremplaçable, bien souvent comme quelque chose en attente, prêt à se développer »<sup>23</sup>. Le rapport ne cachait pas les limites de cette action, ni les problèmes que posaient les locaux des MJC mais faisait le constat que malgré les inflexions opérés sous Jacques Duhamel et le lancement des CAC (Centres d'action culturelle), la carence d'équipements culturels aux échelons inférieurs de la hiérarchie urbaine donnait aux MJC un rôle de fait important dans la diffusion culturelle. Cet équilibre qui dépendait du contexte institutionnel était fragile, comme l'a montré l'évolution depuis le tournant des années 1980. La construction d'équipements culturels spécifiques dans ces villes au cours des années 1980 et 1990 a grandement contribué à déstabiliser les MJC dans cette fonction de diffusion qu'elles ont perdue dans les villes moyennes, mettant fin à un épisode né des conditions de l'action culturelle dans les années 1960 et de la dynamique propre au secteur de l'éducation populaire<sup>24</sup>. Le rôle des MJC comme équipement culturel de fait fut donc relativement bref, une quinzaine d'années entre 1965 et 1980, ce qui ne doit pas conduire à le négliger pour autant<sup>25</sup>.

<sup>1</sup> Pour des éléments sur les origines des MJC et les aspects institutionnels nous renvoyons à Laurent Besse, *Les MJC 1959-1981. De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes*, PUR, Rennes, 2008, disponible désormais sur [openeditionbooks](http://books.openedition.org/pur/4064) : <http://books.openedition.org/pur/4064> ainsi qu'à la fiche en ligne : <http://archives.valdemarne.fr/content/fiches-th%C3%A9matiques-de-recherche>

<sup>2</sup> Voir la [communication](#) de Guy Saez

<sup>3</sup> André Philip (1902-1970) fut selon les termes de Paul Ricoeur « économiste, socialiste, protestant » européen. Il fut l'un des premiers socialistes de haut rang à rejoindre De Gaulle à Londres et par ailleurs un des inspirateurs de la constitution de 1946. Il fonde la République des jeunes à Lyon en 1944 qui donne naissance à la Fédération française des MJC qu'il préside jusqu'en avril 1968. Christian Chevandier et Gilles Morin, *Redécouvrir André Philip, socialiste, patriote, chrétien*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2005.

<sup>4</sup> *La démocratie industrielle*, Paris, PUF, 1955, p. 304.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> « La vraie culture naît de la vie et retourne à la vie », *Un peuple, une culture manifeste de Peuple et culture*, Paris, Editions de Peuple et culture, 1972 (1<sup>ère</sup> éd. 1945).

<sup>7</sup> Alfred Sauvy, *La montée des jeunes*, Paris, Calmann-Lévy, 1959.

<sup>8</sup> Notons d'ailleurs qu'André Malraux a été initialement pressenti en 1958 pour prendre la tête d'un ministère de la Jeunesse qui suscite l'opposition des associations et qu'il désigne Maurice Herzog auquel il choisit même son directeur de cabinet.

<sup>9</sup> Françoise Tétard, « L'éducation populaire : l'histoire d'un rattachement manqué » dans Geneviève Poujol (dir.), *L'Éducation Populaire au tournant des années 60 : Etat, mouvements, sciences sociales*, INJEP, Marly-le-Roi, 1993, p. 35-54.

<sup>10</sup> Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, Comité d'histoire du Ministère de la culture, la Documentation Française, Paris, 1996 p. 67 et sq.

<sup>11</sup> Michel Kneubühler, « Firminy et la genèse des Maisons de la culture » dans Gilles Soubigou (dir.) *La Maison de la culture de Firminy*, La Passe du vent, Genouilleux, 2013, p. 74-87, suivi de la publication de notes de Eugène Claudius-Petit, p. 88-95, très éclairantes.

<sup>12</sup> Sur la FNCCC, Vincent Dubois, « Pour la culture et contre l'Etat ? La FNCCC » in Philippe Poirrier et alii, *Jalons pour l'histoire des politiques culturelles locales*, Comité d'histoire du Ministère de la culture, La Documentation Française, Paris, 1995, p. 51-82.

<sup>13</sup> André Philip a été exclu de la SFIO en janvier 1958 pour avoir dénoncé la politique algérienne du gouvernement Mollet. Prenant part au projet du PSA, il évolue par la suite vers un rapprochement avec le général De Gaulle

<sup>14</sup> Cette opposition se retrouve par exemple dans le cas d'Annecy où l'équipement de Bonlieu, futur CAC, suscite les critiques des responsables de la MJC des Marquisats. Philippe Callé, « Pouvoir et culture dans une ville moyenne : Annecy (1965-1983) Le pouvoir municipal à l'épreuve de la construction d'une politique culturelle », thèse de science politique, université Lyon 2, 2008.

<sup>15</sup> Des municipalités centristes et PCF mais également quelques socialistes.

<sup>16</sup> C'est l'adjectif utilisé par Jeunesse et sports qui dans sa terminologie officielle l'a préféré à socioculturel, sans qu'il soit véritablement possible de distinguer une différence avec la socioculturel.

<sup>17</sup> Olivier Le Noé, « Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975) : genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'Etat des activités sportives et structuration du service public du sport », thèse en science politique,

université Paris Nanterre, 2000.

[18](#) Dans le cadre du FONJEP, Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire créé en 1964.

[19](#) Ces critiques sont l'une des sources d'inspiration du programme des Mille Clubs lancés par le ministre de la Jeunesse et des sports François Missoffe à partir de 1966.

[20 http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/4097/img-13.png](http://books.openedition.org/pur/docannexe/image/4097/img-13.png)

[21](#) L'épisode de la crise avec Jacques Médecin à Nice qui culmine en 1973 est le plus célèbre d'une longue série.

[22](#) Jacques Ion, Bernard Miège, Alain-Noël Roux, *L'appareil d'action culturelle*, Editions universitaires, Paris, 1971.

[23](#) Citation tirée du résumé du rapport par l'auteur : Jean Claude Marrey, « L'action culturelle dans les villes moyennes » *Atac-Informations*, n° 89, déc. 1977, p.47-52

[24](#) Sur les autres éléments du contexte : Vincent Dubois V, 2006, « Du militantisme à la gestion culturelle », in Gaubert Ch., *Reconversions militantes*, PU Limoges, p. 139-162 et Jacques Ion, « La fin du socio-culturel ? », *Les Cahiers de l'animation*, n°56, p. 69-76.

[25](#) En 2015, la MJC de Rodez, ville qui ne dispose pas d'une scène nationale, est à notre connaissance une des dernières à jouer le rôle de principal centre de diffusion culturel dans une petite agglomération (57 000 habitants avec une commune centre de 24 000). <http://www.mjcrodez.fr/>

Pour citer cet article :

BESSE, Laurent (2014) D'autres maisons de la culture ? Les MJC et l'action culturelle au cours des années 1960. [en ligne] In : Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, Centre d'histoire de Sciences-Po Paris, La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine, Paris, 2012-2014. Disponible sur : [chmcc.hypotheses.org/1215](http://chmcc.hypotheses.org/1215). [mis en ligne le 27 avril 2015]

Copyright Tous droits réservés – Ce texte ne doit pas être reproduit (sauf pour un usage strictement privé), traduit ou diffusé. Le principe de la courte citation doit être respecté.



Mots clefs : [action culturelle](#), [éducation populaire](#)

Posté dans : [Séminaires](#), [Communications](#), [Séminaires](#)